



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché à procédure adaptée

articles L.2123-1 et R.2123-1 à 2123-8 du code de la commande publique

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

24 septembre 2026 à 12h00

Réalisation de travaux d'embellissement intérieur
Peinture Revêtements muraux – Sols souples.
Eure(27) et Haute Normandie(76)

Le présent R.C. comporte 15 pages dont celle-ci.

SOMMAIRE

ARTICLE I - OBJET DE LA CONSULTATION	3
I.1 - Pouvoir adjudicateur.....	
I.2 - Site sécurisé.....	
I.3 - Clause de confidentialité.....	
ARTICLE II - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
II.1 - Procédure.....	
II.2 - Organisme passant le marché.....	
II.3 - Services bénéficiaires.....	
II.4 - Nature du marché.....	
II.4.1 - Décomposition et consistance.....	
II.4.2 - Durée des prestations.....	
II.5 - Variantes.....	
ARTICLE III - DOSSIER DE CONSULTATION	7
III.1 - Composition du Dossier de Consultation (DC).....	
III.2 - Modalités de retrait et de consultation des documents.....	
III.2.1 - Retrait du dossier de consultation.....	
III.2.2 - Pré-requis techniques et format des fichiers.....	
III.3 - Modifications du DC – Anomalies.....	
III.3.1 - Modifications du DC.....	
III.3.2 - Anomalies.....	
III.4 - Questions des candidats – Demandes de précisions.....	
III.5 - Visite du site.....	
ARTICLE IV - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
IV.1 - Forme juridique des candidats.....	
IV.2 - Sous-traitance.....	
IV.3 - Pièces à fournir.....	
IV.3.1 - Pour la CANDIDATURE (justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat)	
IV.3.2 - Pour l'OFFRE.....	
IV.4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres.....	
IV.4.1 - Transmission électronique.....	
IV.4.2 - Copie de sauvegarde – Article R.2132-11 du code de la commande publique.....	
IV.5 - Délai de validité des offres.....	
ARTICLE V - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	14
ARTICLE VI - ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE	15

ARTICLE I - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché répond aux besoins de rénovation de logement ou de locaux de service et technique dans les casernes du département de l'Eure et de la Seine maritime.

I.1- Pouvoir adjudicateur

Le maître d'ouvrage, représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) est le commandant de la région de gendarmerie de Normandie

Nom, prénom et qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Général de division Eric DELAIN

Commandant la région de gendarmerie de Normandie
Casernes Hatry – 2 rue du Général SARRAIL
76 000 ROUEN

Personne habilitée à donner des renseignements prévus aux articles R.2191-45 et suivants du Code de la commande Publique (nantissement ou cessions de créances) :

Région de Gendarmerie de Normandie (RGNORM)
Bureau budget administration (BBA)

Section administration

Casernes Hatry – 2 rue du Général SARRAIL
76 000 ROUEN

Téléphone : 02 35 14 42 42

Courriel : bba.dao.rgnorm@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le comptable public assignataire des paiements :

Le comptable public assignataire des paiements :

Direction Régionale des Finances Publiques de la Bretagne et d'Ile et Vilaine
Avenue Janvier
35021 RENNES Cedex 9
Téléphone : 02-99-79-80-00

I.2- Site sécurisé

L'attention du candidat est particulièrement attirée sur le fait que les travaux à effectuer se situent dans une enceinte à l'intérieur de laquelle des précautions particulières sont à prendre pour la sécurité.

Le candidat doit se conformer aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter.

Pour l'exécution des prestations, l'attributaire doit respecter les mesures particulières de sécurité prévues.

Il est précisé qu'une autorisation individuelle d'accès est nécessaire pour l'exécution des prestations par l'attributaire.

Celle-ci, obligatoire pour tous les intervenants au projet, est délivrée seulement après enquête de sécurité. Aussi, il appartient au candidat de prendre ses dispositions en conséquence.

L'administration peut retirer cette autorisation individuelle à tout moment sans énoncer ses motifs. Dans ce cas, le prestataire propose immédiatement un remplaçant de niveau au moins équivalent.

Les co-traitants et sous-traitants du candidat sont soumis à cette même règle.

I.3- Clause de confidentialité

Les informations et données dont le candidat a connaissance dans le cadre de ce marché présentent un caractère confidentiel.
Elles ne peuvent en aucun cas être communiquées à un tiers sans autorisation préalable expresse et écrite accordée par l'Administration.

Le candidat s'interdit toute communication écrite ou orale sur ce présent marché et toute remise, même partielle, de documents à un tiers sans l'accord préalable de l'Administration.

En cas de violation de ces dispositions, le marché peut être résilié de plein droit par l'Administration sans préjudice des poursuites pénales éventuelles.

Les co-traitants et sous-traitants du candidat sont soumis à cette même règle.

ARTICLE II - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

II.1 - Procédure

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique.

Cet accord cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur et contractualisé sur la base de Bordereaux de Prix Unitaires (BPU).

Préalablement à l'établissement de toute commande, l'ordonnateur doit faire une demande de devis par écrit par mail aux 2 titulaires du lot concerné par les travaux. Dans sa demande, il doit préciser un délai de réponse. Par défaut, sans délai de réponse indiqué, celui-ci est réputé de 15 jours maximum.

Les titulaires doivent transmettre leur devis dans le délai apparti avec indication de la durée d'exécution, descriptif du mode d'intervention, et délai entre établissement du bon de commande et démarrage des travaux.

. L'offre sera recevable si les prix unitaires correspondant au BPU et si une attestation de visite est faite en parallèle.

L'attribution des travaux se fera selon les critères suivant entre les 2 titulaires par ordre d'importance:

- Prise en compte de l'existant et la préparation des supports à prévoir. 3 points
- Mode d'intervention adéquate au site. 3 points
- délai entre établissement du bon de commande et démarrage des travaux. 2 points
- durée d'exécution. 1 point
- montant global du devis. 1 point

L'acceptation du devis transmis par le titulaire concerné se fait uniquement par la notification d'un bon de commande émis par l'ordonnateur. Cette notification vaut ordre de réalisation des travaux objet du devis, dans le délai d'exécution prévu au devis.

II.2 - Organisme passant le marché

L'organisme chargé de passer ce marché et de suivre l'exécution administrative et financière est :

Région de Gendarmerie de Normandie (RGNORM)

Caserne Hatry – 2 rue du Général SARRAIL

76 000 ROUEN

Courriel : bba.dao.rgnorm@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Téléphone : 02 35 14 42 42

II.3 - Services bénéficiaires

Suivi

Région de gendarmerie de Normandie(RGNORM)

Bureau de l'immobilier et du logement (BIL)

Caserne hatry – 2 rue du général SARRAIL – 76 000 ROUEN

tel 02 35 14 11 29

Les prestations sont à exécuter au bénéfice de :

Site	Adresse physique
1	Groupement de gendarmerie de l'Eure , caserne Amey, 2 rue Buzot à Evreux (27)
2	Gendarmerie , 1 route Pont l'Évêque à Corneilles (27)
3	Gendarmerie , 4 rue Jean Moulin à Gaillon (27)
4	Gendarmerie, 1 rue du président Coty à Pont-Audemer (27)
5	Gendarmerie, 12 rue de Fontainecourt à Montfort-sur Risle (27)
6	Groupement de gendarmerie, caserne Hatry, 2 rue du Général Sarraill à Rouen (76)
7	Gendarmerie, 36bis rue Pierre Renaudel à Rouen
8	Gendarmerie, caserne Battesti, 15 rue Auguste Ridel à Rouen (76)
9	Gendarmerie, 45 avenue du Mont aux malades à Mont Saint Aignan (76)
10	Gendarmerie mobile, 28 avenue d'Arromanches à le Havre (76)
11	Gendarmerie, 186 boulevard de Strabourg au Havre (76)
12	Gendarmerie, 23 rue Edmond Labbé à Yvetot (76)

II.4 - Nature du marché

II.4.1 - Décomposition et consistance

Les travaux d'embellissement intérieur sont décomposés en 2 lots

lot	Désignation	Montant maximum HT sur 4 ans
1	Peinture Revêtement Muraux	950 000 € HT
2	Revêtement de Sols souples	950 000 € HT

II.4.2 - Durée des prestations

L'accord-cadre a une durée ferme de validité de vingt-quatre (24) MOIS à compter de sa date de notification aux titulaires.

Il pourra faire l'objet d'une tacite reconduction pour une durée de 12 mois, renouvelable une fois.

La durée globale de l'accord-cadre ne pourra pas excéder quarante-huit (48) MOIS à compter de sa date de notification.

II.5 - Variantes

Les variantes sont autorisées.

ARTICLE III - DOSSIER DE CONSULTATION

III.1 - Composition du Dossier de Consultation (DCE)

- Règlement de la Consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Annexe du CCAP : facturation
- Annexe du CCAP : conditions d'accès dans les gendarmeries
- Engagement de confidentialité à faire co-signer entre un représentant de la gendarmerie et un représentant de l'entreprise
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Bordereau de prix unitaire (BPU), **format excel et pdf avec signature**
- Le cadre de réponse technique : il est impératif de répondre sur le contenu demandé :
- Plan masse des sites
- *Certificats de visite à compléter et à faire co-signer entre un représentant de la gendarmerie et un représentant de l'entreprise*
- Déclaration de sous-traitance - DC4 (à télécharger) éventuellement
- DC1 (à télécharger)
- DC2 (à télécharger)

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le dossier est gratuitement mis à la disposition des opérateurs économiques sur le profil acheteur suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. En application de l'article R2132-5 du Code de la commande publique, certaines informations ne sont pas librement téléchargeables sur le profil acheteur en raison de la confidentialité qui s'y attache. **Leur transmission ne pourra intervenir, pour chaque candidat, qu'après remise de son engagement de confidentialité** (disponible dans le dossier de consultation) selon la procédure suivante :

1. Transmission par le candidat via le profil acheteur (demande formulée dans l'onglet « question » de la consultation) de son engagement de confidentialité dûment complété et signé ;
2. Transmission par le pouvoir adjudicateur via le profil acheteur (en réponse à la « question » posée) des données confidentielles
3. Accusé de bonne réception par le candidat.

Cette procédure pouvant durer jusqu'à une semaine, le candidat est invité à faire cette démarche au plus tôt. Aucune réclamation ne pourra être faite en liaison avec cette procédure.

Le titulaire ne peut se prévaloir dans l'exercice de sa mission d'une quelconque ignorance de ces textes et, d'une manière générale, de tout texte, loi, décret, arrêté, et réglementation pour l'exécution du présent marché.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le mémoire technique à fournir impérativement avec l'offre est indispensable à l'appréciation de la valeur technique des offres. Il est rappelé que toute absence de mémoire technique entraînera le rejet de l'offre considérée.

III.2 - Modalités de retrait et de consultation des documents

III.2.1 - Retrait du dossier de consultation

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État (« PLACE ») : www.marches-publics.gouv.fr

Cette plateforme autorise les retraits anonymes des dossiers de consultation mais le pouvoir adjudicateur préconise l'identification des candidats avec une adresse courriel électronique valide permettant une correspondance électronique de façon certaine, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Si le téléchargement du DCE se fait anonymement, ou si les changements d'adresse mail ne sont pas répercutés sur la plateforme de dématérialisation, les soumissionnaires ne pourront être informés des éventuelles modifications de la consultation et devront en assumer l'entière responsabilité.

Attention : les courriels de la plateforme peuvent être réceptionnés dans les spams de la boîte mail, le candidat doit donc être vigilant sur la réception de ces mails et s'assurer de la bonne configuration de sa messagerie.

III.2.2 - Pré-requis techniques et format des fichiers

Le candidat devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation pour toute action sur ledit site.

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Le candidat a la possibilité de consulter les avis publiés sur le site, retirer le DC et poser des questions sur le DC. Un guide d'utilisation est également disponible sur le site dans la rubrique « aide ».

Afin de pouvoir lire les documents mis à disposition par la personne publique, le candidat devra disposer d'un outil ZIP (lecture et création) et pouvoir lire les fichiers PDF des logiciels permettant de lire les formats ou extensions suivants : « doc » « odt » « xls » « ods » « pdf » « dxf » « plt » « dwg ».

III.3 - Modifications du DCE – Anomalies

III.3.1 - Modifications du DCE

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

III.3.2 - Anomalies

Le candidat est invité à signaler les éventuelles anomalies, imprécisions, erreurs ou contradictions qu'il pourrait déceler dans le dossier de consultation, pour qu'elles puissent être rectifiées avant la clôture de la consultation.

Pour ce faire, les signalements sont à envoyer via le bouton « poser une question » sur le lien de la consultation du site de la PLACE :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de modifier ou non le dossier de consultation (DCE) en conséquence.

III.4 - Questions des candidats – Demandes de précisions

Les questions et les demandes de renseignements complémentaires, rédigées entièrement en langue française, sont à envoyer via le bouton « poser une question » sur le lien de la consultation du site de la PLACE :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La réponse s'effectuera via ce service.

Les questions doivent être posées au plus tard 2 semaines avant la fin de l'appel d'offre pour permettre une éventuelle diffusion de la réponse à tous les candidats potentiels dans de bonnes conditions.

III.5 - Visite du site

L'exécution des travaux de ce contrat cadre peut se réaliser dans n'importe quelle caserne du 27 et 76. Il n'est pas demandé une visite de site pour répondre à cette consultation.

En revanche, après attribution du marché, les titulaires auront l'obligation de visiter les lieux où les travaux sont prévus. Ils devront remplir et faire cosigner une attestation de visite à transmettre avec le devis.

Pour l'organisation et la planification des visites, merci de contacter la personne qui assure le suivi technique (cf. article II.3 -)

Le soumissionnaire est réputé avoir pris connaissance des contraintes et difficultés liés à l'exécution du présent marché selon les normes et règlement en vigueur.

Les devis ne seront pris en compte qu'avec une attestation de visite signée.

ARTICLE IV - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les documents du dossier de consultation ne doivent en aucun cas être modifiés. Toute modification de ces documents entraînera le rejet et la nullité de l'offre.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

Les offres doivent être entièrement rédigées en langue française. En cas de documents rédigés dans une autre langue que le français, le candidat doit joindre une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

IV.1 - Forme juridique des candidats

Le candidat pourra répondre soit sous la forme d'un contractant unique regroupant toutes les compétences nécessaires, soit sous la forme de membre d'un seul groupement. Il ne peut donc cumuler les deux qualités. Dans l'hypothèse d'un groupement, un même candidat qu'il soit mandataire ou co-traitant, ne pourra faire partie que d'un seul groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats uniques et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est le groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'exposé ci-avant.

IV.2- Sous-traitance

L'offre, qu'elle soit présentée pour un seul candidat ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus. Elle devra en sus, indiquer les prestations (et leurs montants) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui exécuteront les prestations.

Le candidat s'engage, sur simple demande du pouvoir adjudicateur, à produire le ou les contrats de droit privé passé(s) avec son ou ses sous-traitants proposés.

Le titulaire du marché, qui veut en sous-traiter une partie, demande au pouvoir adjudicateur d'accepter chaque sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement.

IV.3- Pièces à fournir

Remarque : Il n'est pas demandé aux candidats de renvoyer signé l'ensemble des documents composant le dossier de consultation. Le fait d'avoir transmis une réponse atteste que le candidat a pris connaissance de tous les documents du marché et l'engage.

Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes.

IV.3.1 - Pour la CANDIDATURE (justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat)

1)	DC 1*	OU	- Lettre de candidature - Déclaration sur l'honneur (forme libre) faite par le candidat conformément à l'article R.2143-3 du code de la commande publique.	OU	DUME**
2)	DC 2*	OU	- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global. - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels. - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.	OU	

* imprimés téléchargeables dans leurs dernières versions disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

** le Document Unique de Marché Européen (DUME) (article R.2143-4 du code de la commande publique) Le candidat peut se référer au support de formation du profil acheteur (PLACE) pour renseigner son DUME cf. le guide d'utilisation à télécharger ici : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

3)	Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (<i>en cas de groupement, pour chacune des entreprises</i>).
4)	Certificats de qualifications professionnelles (la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références). <i>Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants ou d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant ou cet opérateur économique, que ceux exigés des candidats par l'acheteur public (imprimé DC 4.). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants ou de cet opérateur économique.</i>
5)	En cas de sous-traitance au stade de la candidature, le candidat joint : • soit le formulaire DC4 dûment complété (formulaire disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) • soit une attestation de mise à disposition du sous-traitant par laquelle le candidat indique qu'il bénéficiera des moyens du sous-traitant pour l'exécution du marché avec les prestations (et leurs montants) envisagées, la dénomination et la qualité du sous-traitant. Dans tous les cas, le candidat joint à son dossier de candidature les documents exigés pour la vérification des garanties professionnelles, techniques et financières.
6)	Si le candidat est en redressement judiciaire ou sous le coup d'une procédure étrangère équivalente, il fournira la copie du ou des jugements prononcés.
7)	Engagement de confidentialité à faire co-signer entre un représentant de la gendarmerie et un représentant de l'entreprise de confidentialité.
9)	Un extrait K-BIS.

En complément, il est possible d'anticiper la remise des pièces suivantes dès la candidature :

10)	Les pièces mentionnées aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254- 5 du code du travail.
11)	Les attestations et/ou certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant la satisfaction des obligations fiscales et sociales de moins de 6 mois.
12)	L'attestation d'assurance en cours de validité.
13)	Un relevé d'identité bancaire.

IV. 3.2 - Pour l'OFFRE

11)	Acte d'engagement (AE) – Format PDF A compléter, dater et, éventuellement, signer par les représentants qualifiés et habilités de toutes les entreprises ayant vocation à être titulaire du marché.
12)	BPU Peinture, revêtement muraux. A chiffrer, dater et, signer OU BPU Revêtement de sols. A chiffrer, dater et, signer
13)	Cadre de réponse technique dûment rempli

La consultation étant décomposée en 2 lots, l'entreprise a le choix de répondre au lot 1 Peinture-Revêtement muraux , au lot 2 Revêtement de sols souples ou aux 2 lots. Dans le dernier cas, l'entreprise devra fournir 2 offres complètes avec les BPU et acte d'engagement correspondants.

IV.4- Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception indiquées sur la page de garde du présent document.

IV.4.1 - Transmission électronique

La remise des offres par voie électronique est obligatoire.

Aucune offre papier ne sera, par conséquent, prise en compte (Hormis copie de sauvegarde).

Le candidat doit déposer sa candidature et son offre via la plateforme PLACE – <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Pour se faire le candidat peut se référer au guide d'utilisation de la plateforme disponible sur ce site.

Chaque candidat veillera à la bonne transmission de son offre signalée par un accusé de réception électronique.

Le candidat doit donc tenir compte des aléas des envois électroniques et des délais nécessaires pour s'assurer de la transmission électronique de son pli avant les date et heure limites de réception prévues. Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.

Le pli électronique est considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limite de réception des offres.

Afin de limiter les problèmes techniques lors du dépôt électronique, l'attention des candidats est attirée sur les points suivants :

- L'importance du nommage des fichiers par des intitulés les plus courts possibles,
- Proscrire les accents dans les noms de fichiers et plus généralement tous les symboles et caractères spéciaux,
- Ne pas utiliser les .exe et les macros,
- Respecter les recommandations formulées par la plate-forme de dématérialisation des offres lors du processus d'envoi (dossier d'offre au format compressé .zip).

Conformément à l'article R.2151-6 du code de la commande publique : « *Le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres* ».

IV.4.2- Copie de sauvegarde – Article R.2132-11 du code de la commande

publique **Facultatif**

Le pli électronique peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, sur support physique électronique ou sur support papier.

La copie de sauvegarde sera ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement :

- la mention « copie de sauvegarde »,
- le nom du candidat,
- l'identification de la procédure (9-FCS-2022).

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Région de Gendarmerie de Normandie
A l'attention du Bureau de l'Immobilier et du Logement
2 rue du général SARRAIL
76 038 ROUEN CEDEX

IV.5- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de cent vingt jours (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE V - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

L'examen des candidatures et des offres est effectué dans les conditions prévues par le code de la commande publique.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

Critères	Pondération	Précision sur la pondération
1) prix	45	BPU
2) valeur technique de l'offre	52	Selon Cadre de réponse : 2.1-Moyens de l'entreprise : personnel et matériel (30 points) - Moyens matériels (5 pts) - Composition des équipes et qualification des personnels affectés à l'opération (5 pts) - Process pour l'application de la clause d'insertion (5pts). - Qualification et méthodologie lors d'intervention en présence d'amiante (10 pts) - Délais d'exécution dans chaque logement et méthodologie pour la prise de RDV (5 pts) 2.2- Produits et Modes opératoires (15 points) - Fiches produits et méthode de mise en œuvre des produits, (5pts) - Prise en compte des sites occupés, mesures de protection du chantier.(5pts) - Prise en compte des contraintes d'un chantier sur site sécurisé (5pts) 2.3- Protection de l'environnement (7 points) gestion des déchets, process de protection de l'environnement, gestion des ressources ...)
3/ Respect du formalisme	3	Respect de la trame des documents demandés et concision des réponses du cadre de réponse sur 3 points
Note finale sur	100	

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Il est rappelé que l'entreprise est soumise à une clause d'insertion décrite dans le CCAP.

Le choix des candidats est effectué en fonction de l'offre la plus intéressante en tenant compte des critères, dans l'ordre croissant, mentionnés ci-dessus.

Après examen des offres, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les trois soumissionnaires les mieux classés. Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Ces négociations se feront sur la plateforme de dématérialisation ou lors de rendez-vous au siège du Pouvoir Adjudicateur. Les soumissionnaires seront convoqués par la plateforme de dématérialisation.

Ces négociations seront menées dans le respect des principes de la commande publique. Elles pourront porter sur tous les éléments de l'offre. Les soumissionnaires invités à négocier pourront remettre une nouvelle offre dans un délai et selon un formalisme qui leur sera précisé dans le courrier de négociation.

A l'issue de cette phase de négociation, une nouvelle analyse sera réalisée. Pour les soumissionnaires ayant remis une nouvelle offre après négociation, c'est cette offre qui sera analysée. Pour ceux n'ayant pas remis de nouvelle offre, c'est leur offre initiale qui sera analysée.

A l'issue de cette analyse finale, les 2 soumissionnaires ayant obtenu la note finale la plus-élevée au regard des critères évoqués ci-dessus seront déclarés les mieux-disants et se verront attribuer le marché.

Dans le cadre des négociations, une entreprise qui sera autorisée à négociation pour chaque corps d'état pourra proposer une offre globale et optimisée sur ces dits corps d'état.

Le choix des candidats est effectué en fonction de l'offre la plus intéressante en tenant compte des critères, dans l'ordre croissant, mentionnés ci-dessus.

ARTICLE VI - ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE

Documents obligatoires pour l'attribution du marché

Conformément aux critères précités, l'offre la mieux-disante est retenue à titre provisoire.

Le candidat devra alors produire dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur :

- Les pièces mentionnées aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254- 5 du code du travail,
- Les attestations et/ou certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant la satisfaction des obligations fiscales, sociales (- de 6 mois),
- Les attestations d'assurance : la garantie devra être suffisante pour couvrir les risques liés à l'exécution des prestations
- Un relevé d'identité bancaire.

NB : Le candidat peut anticiper la remise de ces pièces en les joignant à son dossier de candidature.

Si ces documents ne sont pas présentés par le candidat dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée (article R.2144-7 du code de la commande publique). Le pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.